



## Frais chargés aux parents Année 2023-2024

**La loi stipule que les manuels et le matériel didactique requis pour l'enseignement sont gratuits.**

Au début de chaque année scolaire, un montant d'argent vous est demandé afin de couvrir le coût du matériel périssable (cahiers d'exercices, agenda, etc.) (Art. 7 LIP) dans lequel votre enfant « écrit, dessine ou découpe ». Remarquez que le matériel périssable n'est pas la même chose que la liste du matériel scolaire (crayons, règles et autres).

Les montants non-utilisés pour l'achat de cahiers d'exercices en début d'année scolaire seront utilisés pour les photocopies.

	Préscolaire	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année
Agenda ( <i>taxes incluses</i> )	14,95\$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$
Cahiers d'exercices ( <i>taxes incluses</i> )		35,00 \$	33,00 \$	48,00 \$	48,00 \$	48,50 \$	44,00 \$
Photocopie et impression pour situations d'apprentissages et exercices (Français, mathématique, arts, sciences, éthiques, univers social, arts plastiques et projets particuliers)	30,05 \$	28,00 \$	30,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	24,50 \$	29,00 \$
Anglais (photocopies)		3 \$	3 \$	3 \$	3 \$	3 \$	3 \$
Musique (photocopies)		1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Éducation physique		1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>45 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>85 \$</b>

Approuvé au conseil d'établissement le 15 juin 2023.